



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9^e séance du mercredi 3 décembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2024 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion pour l'année 2024 ;
- vu les observations formulées par ladite Commission ;
- vu les réponses de la Municipalité à ces observations,

décide

1. d'approuver la gestion de la Municipalité de 2024 ;
2. d'approuver le rapport de la Commission permanente de gestion ;
3. d'accepter les réponses aux observations : 1 à 25.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi trois décembre deux mille vingt-cinq.

Le président

La secrétaire adjointe





EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9^e séance du mercredi 3 décembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2025/33 de la Municipalité, du 23 octobre 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer un crédit d'étude de CHF 3'300'000.- pour :
 - organiser un appel d'offres pour sélectionner un groupement de mandataires pour mener les études jusqu'à la fin des appels d'offres pour la rénovation et la transformation du Collège de Montriond ;
 - organiser un concours d'architecture et d'ingénierie ainsi que le financement des études jusqu'à la fin des appels d'offres pour la création d'un APEMS de 84 places dans le préau du Collège de Montriond ;
2. de balancer le solde du compte d'attente CA GEFI 510 (projets Abacus 35101002600 et 35103001900) sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'octroyer un crédit d'investissement de CHF 4'500'000.- pour la planification, l'installation et la location d'un pavillon provisoire (containers) comprenant 16 salles de classe (1-6P) et un accueil parascolaire de 84 places durant la période transitoire des travaux ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts relatifs au crédit mentionné sous chiffre 1 et 3 sur la rubrique 390 du Service des écoles et du parascolaire ;
5. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement relatives au crédit mentionné sous chiffre 3 sur la rubrique 331 du Service des écoles et du parascolaire.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi trois décembre deux mille vingt-cinq.

Le président

La secrétaire adjointe





EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9^e séance du mercredi 3 décembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2025/29 de la Municipalité, du 11 septembre 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer un crédit d'étude de CHF 3'790'000.- pour l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie et les études jusqu'à la fin des appels d'offres pour la création d'un nouveau collège dit « Collège de Beau-Rivage » comprenant 18 salles de classe (7-8P), des salles de dégagement et multi usages, une antenne administrative, un groupe santé et une salle de gymnastique VD2 ;
2. de balancer le compte d'attente 35101002400 sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'octroyer un crédit d'investissement de CHF 3'700'000.- en vue de l'installation et de la location d'un pavillon provisoire (conteneurs) pour la création de 10 salles de classe (7-8P) durant la période transitoire des études et des travaux ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts relatifs au crédit mentionné sous chiffre 1 et 3 sur la rubrique 390 du Service des écoles et du parascolaire ;
5. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements relatifs au crédit mentionné sous chiffre 3 sur la rubrique 331 du Service des écoles et du parascolaire ;
6. de prendre acte de la réponse au postulat de Fabrice Moscheni et consorts « Créons un terrain multisport football/basket pour les quartiers de Montchoisi, Chandieu, Jurigoz et alentours » ;
7. de prendre acte de la réponse à la pétition d'Arthur et Moscheni et consorts « Construction d'un terrain multisports dans le quartier de Croix-d'Ouchy »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi trois décembre deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9^e séance du mercredi 3 décembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2025/28 de la Municipalité, du 1^{er} septembre 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer un crédit d'étude de CHF 5'950'000.- pour l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie et les études jusqu'à la fin des appels d'offres pour l'agrandissement du Collège de Grand-Vennes comprenant trente salles de classe (7P-12S), des salles de dégagement et multi usages, un accueil parascolaire, une antenne administrative, un groupe santé et deux salles de gymnastique VD2 ;
2. de balancer le compte d'attente 35101003200 sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts relatifs au crédit mentionné sous chiffre 1 sur la rubrique 390 du Service des écoles et du parascolaire ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements sur la rubrique 331 du Service des écoles et du parascolaire

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi trois décembre deux mille vingt-cinq.

Le président

La secrétaire adjointe





EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9^e séance du mercredi 3 décembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2025/35 de la Municipalité, du 23 octobre 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 870'000.- pour couvrir le financement des autorisations d'achats informatiques pour l'exercice 2026 ;
2. d'amortir annuellement les montants indiqués sous chiffres 1 par les rubriques du budget de fonctionnement 32.331 du Service d'organisation et d'informatique, 45.331 des Services industriels et 21.331 du Service de l'eau ;
3. de faire figurer les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits mentionnés sous chiffres 1 sur les rubriques 32.390 du Service d'organisation et d'informatique, 45.322 des Services industriels et 21.390 du Service de l'eau.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi trois décembre deux mille vingt-cinq.

Le président

La secrétaire adjointe





EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9^e séance du mercredi 3 décembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2025/36 de la Municipalité, du 23 octobre 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2025, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		Revenus de fonctionnement	Impact net
		CHF	CHF
A.	Budget de fonctionnement	CHF	CHF
	Total des crédits supplémentaires (détail en page 2 du préavis)	<u>3'419'200,00</u>	<u>-2'646'300,00</u>
		<i>Recettes</i>	<i>772'900,00</i>
B.	Autorisations d'achats	CHF	CHF
	Total des crédits supplémentaires (détail en page 42 du préavis)	<u>534'700,00</u>	<u>-359'000,00</u>
		<i>Recettes</i> <i>d'investissement</i>	<i>175'700,00</i>
C.	Crédits d'investissements du patrimoine administratif	CHF	CHF
	Total des crédits complémentaires (détail en page 47 du préavis)	<u>-69'900,00</u>	<u>0,00</u>
		<i>0,00</i>	<i>-69'900,00</i>

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi trois décembre deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe





EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9^e séance du mercredi 3 décembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2025/34 de la Municipalité, du 23 octobre 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'143'000.- pour couvrir les frais relatifs à la rénovation, à l'adaptation et à la ré-habilitation des parcs et domaines pour l'exercice 2026 ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Service des parcs et domaines, rubrique n° 31.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique n° 31.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. d'accepter le prélèvement sur le Fonds communal du développement durable pour un montant total de CHF 400'000.- et de porter ce prélèvement en financement de l'amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1.
5. de porter en financement de l'amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1, les subventions qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi trois décembre deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9^e séance du mercredi 3 décembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2025/36 de la Municipalité, du 23 octobre 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2025, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		Revenus de fonctionnement		Impact net CHF
		CHF	CHF	
A.	Budget de fonctionnement			CHF
	Total des crédits supplémentaires (détail en page 2 du préavis)	<u>3'419'200,00</u>	<u>-2'646'300,00</u>	<u>772'900,00</u>
		Recettes		
B.	Autorisations d'achats			
	Total des crédits supplémentaires (détail en page 42 du préavis)	<u>534'700,00</u>	<u>-359'000,00</u>	<u>175'700,00</u>
		Recettes d'investissement		
C.	Crédits d'investissements du patrimoine administratif			
	Total des crédits complémentaires (détail en page 47 du préavis)	<u>-69'900,00</u>	<u>0,00</u>	<u>-69'900,00</u>

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi trois décembre deux mille vingt-cinq.

Le président

La secrétaire adjointe





m

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9^e séance du mercredi 3 décembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2025/37 de la Municipalité, du 23 octobre 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2026 comme suit :

Charges	CHF 2'054'971'700.-
Revenus	<u>CHF 1'977'014'000.-</u>
Excédent de charges	CHF 77'957'700.-
- de prendre acte du plan des investissements pour les années 2026 à 2029

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi trois décembre deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe